

Attestation de référencement AAP sur France VAE

Article R6412-2 - Code du travail

créé par Décret n°2023-1275 du 27 décembre 2023 - art. 2

La présente attestation certifie que l'Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) **ISABELLE MANGUELIN - SIRET 43018057000029** est référencé sur la plateforme France VAE pour accompagner les personnes qui souhaitent s'engager dans un parcours de validation des acquis de l'expérience et bénéficier d'un accompagnement personnalisé, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, décrites dans les CGU de France VAE.

Ce référencement pourra être suspendu ou retiré en cas de manquement avéré aux engagements mentionnés en CGU.

Date de délivrance de l'attestation : **13 novembre 2025**

La présente attestation est valable du 13 novembre 2025 au 13 février 2026, sous réserve de tout changement pouvant affecter le référencement.